



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO


Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, arrêté N°3/2022/0357/145 du 19 septembre 2022, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la société PROXIMUS Luxembourg S.A a obtenu l'autorisation relative à :

L'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Ehlinge-sur-Mess, 7a, am Brill

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 28 septembre 2022.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLOU
Secrétaire communal

30.09.2022 – 08.11.2022
3-2022-010-AUT-ITM

www.reckange.lu